

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/10/2025

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VÄLLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony, donne pouvoir à MICHAUD Luc.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Pour libérer au plus tôt Fabian Rousselet, dépositaire du Permis de Construire, et sa compagne, présents à l'ouverture de la réunion, le point n°3 à l'ordre du jour est abordé immédiatement.

3 - Point sur PC n° 039 288 21 P0006

M. le Maire retrace l'historique récent de l'évolution des documents d'urbanisme qui régissent l'occupation des sols sur le territoire communal. En 2005, une étude est lancée pour envisager l'intégration en zone constructible (ZC) des parcelles du lotissement "La Combe". Elle conduit au remplacement du document de l'époque (un MARNU : Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme) par une Carte Communale en 2007-2008.

Laquelle Carte Communale formalise, entre autres :

- le passage en ZC des parcelles nécessaires à l'implantation du lotissement "La Combe",
- le passage en ZC des lieux-dits "Les Paroux" et "La Sombarde",
- le passage en Non Constructible d'un parcellaire disséminé un peu partout, peut-être une sorte de compensation (les prémisses de la lutte contre l'artificialisation des sols ?) de la surface devenue constructible.

Parmi ce parcellaire devenu NC se trouve la parcelle AH 649, sur laquelle empièterait la construction d'une maison envisagée par M. Rousselet, propriétaire de celle-ci et des parcelles attenantes (notamment AH 721, 652, 714 et 716) sur lesquelles la maison serait implantée.

Considérant que la construction ne prendrait que 50 m² des 94 m² de la parcelle AH 649, considérant que la dissémination des zones devenues NC par l'établissement de la Carte Communale n'a pas forcément de logique cohérente avec la réalité de l'utilisation du territoire de la commune, et considérant que modifier l'emplacement de la construction la rapprocherait peut-être trop d'autres habitations, à la majorité de 9 voix pour et 1 abstention (Juliette Genet), le Conseil Municipal décide par délibération d'émettre un avis favorable, et circonstancié, à la demande PC.

1 - Rapport annuel du SYDOM

Disponible et consultable à la page internet www.lettri.com/documentation/ le rapport annuel 2024 de l'activité du SYDOM, qui décrit l'évolution du traitement des déchets, le fonctionnement et les finances du syndicat départemental, doit être validé par tous les conseils municipaux du Jura.

C'est chose faite par délibération à l'unanimité des 10 votants.

2 - Prévoyance et mutuelle des salariés

Déjà évoqué et détaillé lors du Conseil Municipal du 4 septembre dernier (cf 250904 CR CM), le sujet de la proposition obligatoire de ces contrats d'assurance aux salariés de la commune est un peu plus précisé : le Centre de Gestion du Jura a attribué le marché groupé de prévoyance santé à la société Mutuelle Générale de Prévoyance, et de mutuelle santé à la société SO Lyon par l'intermédiaire du courtier Alternative Courtage.

La commune prendra part à ces marchés groupés, et s'informe des contrats, conditions, remboursements et tarifs, avant de définir le montant de sa participation obligatoire et de proposer les dits-contrats à ses salariés.

4 - CLECT / fauchage

Les attributions de compensation relatives à la partie "voirie intercommunale, fauchage" ont été actualisées en fonction des modifications intervenues depuis le dernier accord de répartition des charges :

- certaines voies ont été transférées aux communes,
- des linéaires de prestation ont été ajustés selon la réalité du terrain,
- les besoins et les volontés des communes ont pu évoluer.

C'est notamment le cas à Lavigny pour le dernier point : jusqu'à l'année dernière, la commune procédait au fauchage des abords et se voyait attribuer une compensation intercommunale. Le fauchage a cette année été réalisé par le prestataire retenu par la ComCom, avec un résultat globalement satisfaisant qui sera reconduit.

Le rapport 2025 de la CLECT établissant la répartition des charges sera adopté quand la majorité qualifiée des communes composant la CCBHS aura délibéré favorablement à cette actualisation.

Par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal approuve et valide le rapport CLECT 2025.

5 - Questions diverses

VILLAGE

Cartes Jeunes, la totalité de la quarantaine de cartes sollicitées cette année a été retiré par leurs demandeurs.

Repas des Aînés, en préparation, il est programmé le dimanche 14 décembre prochain.

Illuminations, le dispositif de l'année dernière est reconduit, et la pose est prévue le lundi 15 décembre.

11 Novembre, la cérémonie de commémoration de l'Armistice 1918 se tiendra à 9 heures au Monument aux Morts, elle sera suivie du traditionnel verre de l'amitié à la salle communale.

MAIRIE

Inventaire communal, le document n'a pas été révisé depuis au moins 2014, et certains des actifs qui y sont encore présents ne sont plus d'actualité depuis au moins 20 ans. La liste des possessions matérielles de la commune devant sortir de cet inventaire est validée. A noter que la commune est toujours détentrice d'un bail commercial (anciennement lié à l'épicerie), qu'elle conserve en vue de faciliter une éventuelle installation future.

Plan Communal de Sauvegarde, en cours d'établissement, ce document d'une centaine de pages doit organiser la réponse de la commune face à des situations d'urgence affectant gravement la population, les biens ou l'environnement. Il constitue un outil de la gestion locale des risques majeurs, pour lesquels la commune de Lavigny est concernée puisque la RD 70 (route de Voiteur) touche le territoire et l'expose aux risques liés au transport des matières dangereuses.

Vente parcelle AH 62, les propriétaires n'ont pour l'instant pas donné suite à l'information transmise par l'office notarial notifiant le refus par la commune de régler un arriéré de Taxe Foncière (cf 250904 CR CM).

Remplacement véhicule communal, nouvel utilitaire communal le Partner gris est entré en fonction, et le Kangoo bleu est en attente d'enlèvement pour destruction.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIA Val Serin, chemin des Toupes, les travaux de réalisation des bacs de traitement des boues par rhizocompostage sont démarrés sur la parcelle qui jouxte la station d'épuration.

Projet Grand Site, l'obtention du label Grand Site de France est soumise à l'avis de la commission nationale, qui, pour se prononcer, envoie un émissaire visiter les 12 villages du projet. A Lavigny, la visite est programmée le jeudi 16 octobre en fin de matinée, un premier temps dans le village, suivi d'une visite guidée de la coopérative fromagère.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épousés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 20.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 16/10/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

